



Bureau communautaire
27 janvier 2022
Hôtel d'Agglomération – 18H

DÉCISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 20
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 17
Date de la convocation : 21 janvier 2022

Présents : J.P Fichère, D. Michaud, C. Bourgeois-République, J.M Daubigney, N. Jeannet, O. Meugin, B. Guerrin, G. Soldavini, J.P Lefèvre, J.L Croiserat, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, I. Mangin, C. Monneret, J. Péchinot, J.Y Roy, D. Troncin.

Excusés : G. Fernoux-Coutenet, S. Calinon, M.R Guibelin.

Date d'affichage : 04 février 2022

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE
Cedex
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

Décision DB03/22

Objet

Modification du tableau
des effectifs

Par délibération n°GD21/20 du 15 juillet 2020, le Bureau Communautaire a reçu délégation du Conseil Communautaire en matière de personnel et notamment pour la création, dans la limite des crédits budgétaires, des postes permanents du personnel titulaire et contractuel de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ou la modification du tableau fixant leur nombre et leur composition.

Dans ce cadre, il est ainsi proposé la création des postes suivants :

1) Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe – Conservatoire à Rayonnement Départemental

Un agent employé sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à raison de 10 heures hebdomadaires pour l'enseignement du piano accueille depuis le 1^{er} janvier 2022 de nouveaux élèves ; en effet, jusqu'au 31 décembre 2021, ces élèves étaient accueillis par un agent à temps non complet qui a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2022. Il convient donc d'adapter le temps de travail de l'agent employé sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe et de le porter à 16 heures hebdomadaires.

2) Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique – Ecole des Beaux-Arts

Suite au départ à la retraite d'un agent employé sur le grade de professeur d'enseignement artistique à l'école des Beaux-Arts à compter du 1^{er} janvier 2022, un recrutement a été effectué et un agent employé sur le grade d'assistant d'enseignement artistique à raison de 16 heures hebdomadaires a été retenu. L'agent parti à la retraite était employé par la Ville de Dole. La Ville de Dole ayant adhéré aux services communs de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au 1^{er} janvier 2022, il convient donc de créer le poste d'assistant d'enseignement artistique à raison de 16 heures hebdomadaires à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

3) Création d'un poste d'adjoint d'animation – ALSH Damparis

Un agent affecté à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Damparis est actuellement employé à temps non complet dans le cadre d'un contrat à durée déterminée pour faire face à un accroissement d'activité. Compte tenu des besoins de ce service, de l'ancienneté de l'agent au sein de la collectivité et afin de pérenniser son emploi, il convient de créer un poste d'adjoint d'animation à raison de 7 heures 15 hebdomadaires à compter du 1^{er} février 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- **CRÉENT** un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à raison de 16 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2022,
- **CRÉENT** un poste d'assistant d'enseignement artistique à raison de 16 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2022,
- **CRÉENT** un poste d'adjoint d'animation à raison de 7 heures 15 hebdomadaires à compter du 1^{er} février 2022,
- **SUPPRIMENT** un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à raison de 10 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2022.

Fait à Dole,
Le 27 janvier 2022
Le Président,

